



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DU SUIVI ET CONTRÔLE DES VÉHICULES ADMINISTRATIFS (SSCVA)

ATTESTATION D'APTITUDE ET DE CONFORMITÉ DES VÉHICULES LOUÉS PAR L'ADMINISTRATION

→ Qu'est-ce que l'attestation d'aptitude et de conformité des véhicules loués par l'administration ?

Avant la prestation des véhicules privés loués par l'Administration, des contrôles techniques sont effectués au niveau du SSCVA pour s'assurer que ces véhicules peuvent effectuer le service demandé et que leurs caractéristiques techniques sont conformes au marché.

→ Qui sont concernés par cette attestation d'aptitude ?

Les Personnes Responsables des Marchés Publics (PRMP) ou les Ordonnateurs Secondaires (ORDSEC) des organismes publics et des organismes rattachés sont concernés par cette démarche.e.

→ Quelles sont les conditions d'obtention ?

Pour obtenir cette attestation, le véhicule concerné doit être présenté au SSCVA.

→ Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité 48h après la date de de RDV pour présentation du véhicule.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour obtenir l'attestation sont les suivantes :

- ✓ Demande où figurent les informations suivantes :
 - Itinéraires à parcourir
 - Date de la prestation
 - Utilisateur et motif du transport
- ✓ Original ou copie certifiée du Contrat de location
- ✓ Original ou copie certifiée de la Facture proforma datée et signée par l'ordonnateur secondaire et le prestataire, en deux (02) exemplaires
- ✓ Photocopie certifiée de la carte grise du véhicule à louer
- ✓ Photocopie certifiée de la carte fiscale et de la carte statistique du prestataire

Chef du Service du Suivi et Contrôle des Véhicules Administratifs



Bâtiment SSCVA - Porte 21 -
Rue RASETA - Andraharo



sscva.dpe@dgfag.mg



032 11 086 12 / 034 60 225 55

